

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à dix-neuf heures trois minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, ~~M. Yannick BRETON~~, Mme LISON RETAILLEAU, ~~M. Guillaume KERBRAT~~, ~~M. Alexandre LIEVRE~~, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, ~~Mme Marie-Thérèse LECERF~~, ~~M. Antoine BOUCHU~~.

Nombre de Conseillers :	En exercice	: 13
	Présents	: 8
	Absents	: 5
	Pouvoir	: 0

Secrétaire de séance : Cécile Mauny

2024-12-1 : Annulation délibération du 23 septembre 2024 : événements de Puyravault

Rapporteur : Madame Le Maire

La délibération prise le 23 septembre 2024 concernant les cadeaux pour événements de la commune a été frappée d'illégalité par la préfecture.

Aucune procédure n'est engagée donc aucune annulation n'est imposée de leur service.

Ce qui signifie que la commune à le choix de l'utilisation ou non de cette délibération.

Madame le Maire propose de ne pas utiliser cette délibération.

Dans un souci de transparence et pour ne pas enduire en erreur une prochaine équipe municipale.

Madame le Maire souhaite voter une annulation de cette délibération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote POUR l'annulation à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44043 NANTES CEDEX 3 - dans un délai de 2 (deux) mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,

En mairie le 18 décembre 2024

Le Maire

Charlotte VIGNEUX

